

**Public cible :**

RH, Référents, Direction

**Pré-requis :**

- Avoir suivi le module de sensibilisation aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel en entreprise (en libreaccès sur Syfadis).

**Modalités pratiques**

Durée : 45 mn  
d'autoformation en e-learning

**Calendrier - Lieux -**

**Modalités d'accès :**

Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]  
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur [www.egoc.org](http://www.egoc.org)

**Programmation :**

E-learning

**TARIF / COÛT STAGIAIRE**

:  
0 €

**Modalités animation :**

A distance / Autoformation sur la plateforme Syfadis

**Intervenant :**

**Effectif :**

1 groupe d'agents Caf

**Taux de satisfaction / appréciations stagiaires :**

Nouveau programme 2024

# Prévenir le harcèlement sexuel : les obligations de l'employeur

MAJ : Jeudi 22 février 2024

**Objectifs professionnels :**

Connaître les obligations de l'employeur et identifier les méthodes pour les mettre en place

**Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :**

- Rappeler les dispositions du droit du travail et les obligations de l'employeur
- Identifier les méthodes pour prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel au travail

**Contenu :**

**Pré-requis :**

- **Module 1 : Sensibilisation aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel en entreprise (1h)** > en libre accès sur la plateforme Syfadis ([cliquez ici](#))

**Objectifs :**

- Identifier la typologie des agissements sexistes et du harcèlement sexuel
- Prendre connaissance des éléments du droit du travail et des sanctions relatives
- Repérer les situations de harcèlement sexuel
- Réagir face à une situation de harcèlement sexuel



• **Module 2 : Prévenir le harcèlement sexuel : les obligations de l'employeur (45 minutes) > sur inscription**

**Partie 1 : Rappel sur les obligations de l'employeur**

Objectif :

• Rappeler les dispositions du droit du travail et les obligations de l'employeur

**Partie 2 : Escape game virtuel « Les obligations de l'employeur pour prévenir le harcèlement sexuel en entreprise. »**

Objectif :

• Identifier les méthodes pour prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel au travail

Assistance technique ou administrative : Hélène DERVAULT ou votre services  
RH/Formation ou votre service informatique local

Assistance pédagogique (contenu, activités du module) : Réjane BEAUGENDRE / Donatien  
FORET

---

#### **Méthodes mobilisées :**

Apports théoriques et méthodes actives (immersion, quiz, escape game)

---

#### **Modalités d'évaluation et de validation :**

**Evaluation en amont :** sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation :** validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud :** à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid :** réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi :** Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation



---

**Accessibilité :**

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

**Délais d'accès à la formation :**

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**